

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 AVRIL 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procuration : Jean-Marie HIRTZ à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Daniel THOMASSIN

Date convocation : 11 avril 2014

N° 2014-037

Objet : CNAS : Désignation des délégués locaux

Rubrique : 5.3

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Cette association, loi 1901 à but non lucratif, est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Le Conseil doit procéder à la désignation de deux délégués, le premier représentant les élus et le second représentant les agents au sein du CNAS.

Il est proposé :

- Monsieur Jean-Pierre ROUILLON pour le collège des élus,
- Madame Valérie JOLY pour le collège des agents.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,

**(7 abstentions : C. Marchal-Tarnus, JC. Bouly, S. Livolsi,
C. Choteau-Lesnes, JY. Sausey, M. Barron et S. Scaglia)**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2014

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Pierre ROUILLON, pour le collège des élus,
- **DÉSIGNE** Madame Valérie JOLY, pour le collège des agents.

Le Maire,
Bertrand KLING.

